



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Kjeltabs KW

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Kjeltabs KW

Numéro du produit AA52

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Thompson and Capper
Hardwick Road
Astmoor Industrial Estate
Runcorn
Cheshire
WA7 1PH
T:+44(0)1928 573734
F:+44(0)1928 580694
enquiries@thompsonandcapper.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1928 573734 (0900 - 1700)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) R52/53,R33.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non classé.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Kjeltabs KW

Sulfate de Cuivre pentahydraté			1-5%
Numéro CAS: 7758-99-8	Numéro CE: 231-847-6	Numéro d'enregistrement REACH: 05-2114719065-53-0000	
Facteur M (aigu) = 10			
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302		Xn;R22. Xi;R36/38. N;R50/53.	
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Irrit. 2 - H319			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			
SÉLÉNIUM			1-5%
Numéro CAS: 7782-49-2	Numéro CE: 231-957-4	Numéro d'enregistrement REACH: 05-2114099336-39-000	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 3 - H301		T;R23/25 R33 R53	
Acute Tox. 3 - H331			
STOT RE 2 - H373			
Aquatic Chronic 4 - H413			

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une gêne persiste. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer.
Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Consulter un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
-----------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Kjeltabs KW

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Forme des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Eviter la formation et la dispersion de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Kjeltabs KW

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

Sulfate de Cuivre pentahydraté (CAS: 7758-99-8)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières.

Protection des mains

Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Mettre les vêtements contaminés dans un conteneur fermé pour leur élimination ou leur décontamination.

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P3.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Comprimé
Couleur	Gris.
Odeur	Sans odeur.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Inconnu.
---------------------	----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Réducteurs forts.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Inconnu.
--------------------------------------	----------

Kjeltabs KW

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Inconnu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 7 692,31

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 70 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3 000,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 500,0

Informations toxicologiques sur les composants

Sulfate de Cuivre pentahydraté

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 hours, 96 heures: 1 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
CL₅₀, 96 hours: 1 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: 0.43 mg/l, Daphnia magna
CE₅₀, 48 hours: 0.43 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 hours, 72 heures: > 100 mg/l, Selenastrum capricornutum
CI₅₀, 72 hours: 99 mg/l, algues

Informations écologiques sur les composants

Sulfate de potassium

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 3550 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 890 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: 2900 mg/l, algues

Sulfate de Cuivre pentahydraté

Kjeltabs KW

Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
C(E)L₅₀	0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10
Toxicité aiguë - poisson	LC50, : 0.7 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin) LC50, : 0.6 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow) CL ₅₀ , 96 hours: 0.6 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 0.024 mg/l, Daphnia magna
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
NOEC	0.01 < NOEC ≤ 0.1
Dégradabilité	Rapidement dégradable

SÉLÉNIUM

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 hours, 96 heures: 1 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow) CL ₅₀ , 96 hours: 1 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours, 48 heures: 0.43 mg/l, Daphnia magna CE ₅₀ , 48 hours: 0.43 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 hours, 72 heures: > 100 mg/l, Selenastrum capricornutum CI ₅₀ , 72 hours: 99 mg/l, algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

Sulfate de potassium

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Sulfate de Cuivre pentahydraté

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

SÉLÉNIUM

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

Sulfate de potassium

Kjeltabs KW

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Sulfate de Cuivre pentahydraté

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

SÉLÉNIUM

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

Sulfate de potassium

Mobilité Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

Sulfate de Cuivre pentahydraté

Mobilité Pas de données disponibles.

SÉLÉNIUM

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Sulfate de potassium

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Sulfate de Cuivre pentahydraté

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SÉLÉNIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants

Sulfate de potassium

Kjeltabs KW

Autres effets néfastes Indéterminé.

SÉLÉNIUM

Autres effets néfastes Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision 14/07/2015

Kjeltabs KW

Révision	5
Phrases de risque dans leur intégralité	R22 Nocif en cas d'ingestion. R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion. R33 Danger d'effets cumulatifs. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.